

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU LUNDI 21 MAI 2007**  
**A 20 HEURES .**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Lundi 21 Mai 2007 à 20 Heures , Salle de la Mairie.

Le compte-rendu de la précédente séance (Jeudi 10 Mai 2007) est lu par Madame Nathalie FOLLIOT

Il est adopté à l'unanimité.

**DELAI D'EXECUTION LOCAL TECHNIQUE**

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 5 Avril 2007 autorisant Monsieur le Maire à signer des avenants avec les entreprises VALETTE- SORNAY et GARNIER pour la réalisation de travaux supplémentaires , il y a lieu de prolonger les délais d'exécution des travaux du local technique de 60 jours –à compter du 2 Avril jusqu'au 2 Juin 2007.

Unanimité

**AMENAGEMENT DE QUATRE LOGEMENTS**  
**AVENUE DU SAINT-JOSEPH**  
**ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés publics et notamment son article 20 ;

Vu le Procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 3 Mai 2007;

Après vérifications des dossiers des entreprises retenues par Monsieur Hervé LOMBARD, Maître d'œuvres;

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant

PROGRAMME : Aménagement de quatre logements – Avenue du Saint-Joseph :

	Entreprises	Montant HT	TVA à 5,5 %	Montant TTC
<b>Lot n° 1 Maçonnerie</b>	RLC	46 192,31 €	2 540,58 €	48 732,89
<b>Lot n° 2 Charpente Couverture</b>	REYNAUD	19 500,00 €	1 072,50 €	20 572,50 €
<b>Lot n° 3 Zinguerie</b>	SORNAY	1 977,00 €	108,74 €	2 085,74 €
<b>Lot n° 4 Menuiserie</b>	ALBOUSSIÈRE	30 632,35 €	1 684,78 €	32 317,13 €
<b>Lot n° 5 Plâtrerie Isolation Peinture</b>	CROZET	39 040,35 €	2 147,22 €	41 187,57 €
<b>Lot n° 6 Plomberie Sanitaire Chauffage</b>	SORNAY	29 679,00 €	1 632,35 €	31 311,35 €

<b>Lot n° 7</b> <b>Electricité VMC</b>	HERELLIER DARNAT	18 842, 00 €	1 036, 31 €	19 878, 31 €
<b>Lot n° 8</b> <b>Sols plastiques Faïences</b>	GROUPEMENT 2000	15 390, 40 €	846, 47 €	16 236, 87 €
<b>Lot n° 9</b> <b>Serrurerie</b>	VALETTE	2 282, 00 €	125, 51 €	2 407, 51 €
<b>Totaux</b>		<b>203 535, 41€</b>	<b>11 194, 45 €</b>	<b>214 729, 86 €</b>

Unanimité

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**  
**AMENAGEMENT DE QUATRE LOGEMENTS**  
**AVENUE DU SAINT-JOSEPH**

Considérant le contrat de maîtrise d'œuvre conclut le 28 juillet 2005 et notifié le 30 Août 2005 entre la commune de MAUVES et Monsieur Hervé LOMBARD, Architecte DPLG relatif à l'aménagement de quatre logements – Avenue du Saint-Joseph ;

Vu que des modifications de programme conduisant à des modifications dans la consistance du projet et à une incidence financière sur l'estimation des travaux, un nouveau forfait de rémunération a été établi ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant N° 1 établi par Monsieur Hervé LOMBARD, passant ainsi le montant du forfait provisoire de 25 000 € HT à un nouveau forfait de rémunération de 20 600 € HT

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre – Aménagement de quatre logements – Avenue du Saint-Joseph. Unanimité.

**ACQUISITION LOTS N° 1 ET N° 7**  
**ZONE ARTISANALE DE LA GARE**

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'acquérir les parcelles situées à la zone artisanale de la gare auprès de la Communauté de communes du Tournonais :

↳ **lot N° 1** – parcelles cadastrées sous les numéros AI 246 d'une contenance de 2 ares 95 et AI 250 d'une contenance de 9 ares 36 soit une superficie totale de 12 ares 31 destinées à la construction d'un local pour les services techniques ;

○ **lot N° 7** parcelles cadastrées sous les numéros AI 256 d'une contenance de 9 ares 31 destinées à la construction d'une maison des jeunes.

au prix de 35 € HT le m<sup>2</sup> soit un montant total de HT 75 670 € ;

- PRECISE que le talus d'une superficie de 855 m<sup>2</sup> sera cédé à la commune par le propriétaire à titre gratuit ;

- DIT que la commune pourra bénéficier du FCTVA qui s'élèvera à 14 011 € 41 (soit 75 670 € + la TVA de 14 831 € 32 = 90 501€ 32 x 15%.482) puisqu'elle aura acquittée la TVA -sachant que dans ce cas précis la réalisation d'un lotissement à vocation économique est de par la loi obligatoirement assujettie à la TVA au taux normal bien que les communes sont exonérées de plein droit de la TVA pour l'acquisition de terrains ;

- AUTORISE Monsieur le Maire a signer avec le propriétaire un acte authentique notarié ;
- DIT que la dépense a été prévue au Budget Primitif 2007 Programme 038 « Acquisition de terrains ».Unanimité

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

#### **Informatisation ADSL Foot et Basket**

La saisie obligatoire des résultats par internet et la disparition programmé du journal officiel sur support papier rendent inéluctable une évolution vers un équipement informatique pour nos clubs sportifs.

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de Monsieur le président du RCM afin de programmer les dispositions techniques sachant que la ligue régionale de football fera bénéficier les clubs de football d'un équipement informatique complet accompagné d'une formation.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune prenne à sa charge l'abonnement à l'ADLS et précise qu'il en sera de même pour le club de basket.

#### **MARCHE AUX FRUITS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du peu d'apport et de l'absence d'acheteurs qu'une décision sur la fermeture du marché – campagne 2007 - sera prise rapidement

#### **FETE DE LA MUSIQUE**

Elle aura lieu le vendredi 22 juin – Place de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 Heures 50